

MODALITES (suite) ?

- Tarif : 12€/Heure (coût moyen)

- Modulé selon le statut du client

- Devis sur demande *

- * (coût TTC, comprenant tous les frais de formation, aide au montage de dossier de demande de financement, possibilité de paiement en plusieurs fois, CGV fournies avec le devis)

Comment s'inscrire?

Vous pouvez déposer votre candidature en nous téléphonant au n° tel 0262 96 72 57 ou en nous envoyant votre lettre de motivation + CV à l'adresse mail : pfc.reunion@wanadoo.fr

NOTRE ADRESSE ?

PROFORM' CONSEIL (P.F.C.)

n°18, allée des Ateliers Relais, ZI n°2
97 410 SAINT-PIERRE

Tel : 0262 96 72 57 - gsm : 0692 24 75 83
mail : pfc.reunion@wanadoo.fr

NOTRE EQUIPE ?

RESPONSABLES de P.F.C. :

- ETIENNE Christophe
- VON-PINE Simon

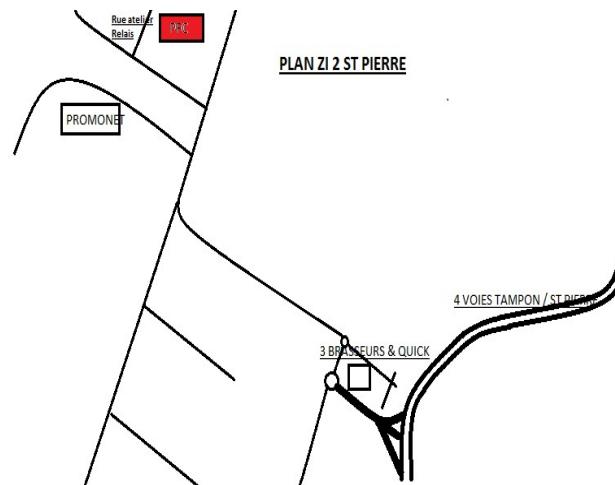
FORMATEURS :

- AMMANY Marie Claire

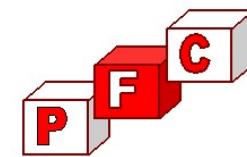
SECRETAIRES :

- GOURSAYE Mélissa
- CHUTET Emilie

PLAN ?



PROFORM' CONSEIL



TITRE PROFESSIONNEL A.S.M.S. "AGENT DE SERVICE MEDICO-SOCIAL"

« FORMATION CERTIFIANTE RNCP41365 »

(Titre professionnel de Niveau 3 délivré par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion – date d'enregistrement : 05/10/2025)



Organisme référencé :



Les réponses à toutes vos questions !



: 0262 96 72 57

LE METIER D'AGENT DE SERVICE MEDICO-SOCIAL ?

L'**agent de service médico-social** réalise le nettoyage et le bio-nettoyage des locaux de l'établissement et contribue aux prestations du service hôtelier. Il peut aussi venir en appui de l'équipe soignante pour accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne. Il prend en compte la disposition psychique et l'état physique du résident au moment où il intervient auprès de lui ou dans son espace.

Tout au long de son service, l'**agent de service médico-social** respecte les standards de qualité de l'établissement et les règles d'hygiène.

Il se protège en respectant les mesures de prévention des risques professionnels.

Il est attentif au résident, communique avec lui de manière adaptée et bienveillante. Il exerce ses activités en faisant preuve de non-discrimination.

L'**agent de service médico-social** nettoie les surfaces avec les techniques appropriées, dans le respect de la fiche de poste et des modes opératoires. Il utilise les matériels et produits adaptés aux prestations et veille à la sécurité des usagers.

Dans les chambres et salles de bains des résidents et autres locaux à risque infectieux, il applique les protocoles de bio-nettoyage afin d'atteindre une réduction de la contamination biologique des surfaces.

Il participe au service du linge personnel des résidents et du linge de l'établissement. Il contribue au service des repas des résidents en chambre ou dans la salle à manger.

Il respecte la vie privée et intime du résident lors de ses interventions.

En fin de service, l'**agent de service médico-social** renseigne le support de traçabilité. Il participe aux réunions de transmissions pluriprofessionnelles. Il partage des informations utiles à la mise à jour du plan d'accompagnement personnalisé (PAP) du résident. Il a une obligation de discréetion professionnelle.

L'emploi exige une station debout prolongée avec un rythme de travail soutenu. Le port d'une tenue professionnelle adaptée et dédiée à l'activité est requis, y compris E.P.I.

Le travail peut s'exercer en horaires décalés ou coupés, tous les jours de la semaine, y compris le weekend, les jours fériés et parfois la nuit.

L'ACCES A L'EMPLOI ?

Cette formation prépare une insertion directe en emploi.

Les différents secteurs d'activités qui recrutent, sont généralement les structures médico-sociales. Mais il peut également exercer son activité auprès de prestataires qui assurent le nettoyage et le bio-nettoyage pour le compte de ces structures.

L'**agent de service médico-social** peut exercer en:

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Petites unités de vie (PUV), Accueils de jour
- établissements médico-sociaux d'accueil ou d'hébergement des personnes en situation de handicap ;
- entreprises assurant l'externalisation du nettoyage et du bio-nettoyage dans les établissements médico- sociaux.

Il y a aussi possibilité de s'orienter vers le métier d'aide-soignant, d'accompagnant éducatif.ive et social.

CONDITIONS D'ACCES & PRE REQUIS

- Savoir lire et écrire
- Formation accessible par la voie de l'apprentissage (limite d'âge <30 ans) ou de la VAE (expérience minimum d'1 an obligatoire)
- Résistance physique (déplacement de personnes, port de charges, tâches ménagères)
- Capacité à travailler seul ou en équipe
- Mode de recrutements : tests + entretien
- Délai d'accès : selon le temps d'instruction des organismes financeurs (environ 1 mois).

LES OBJECTIFS DE FORMATIONS ?

- Réaliser le nettoyage et le bio-nettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents
- Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement
- Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé

LE CONTENU ?

- **Accueil / contractualisation**
- **Module 1 : Réaliser le nettoyage et le bio-nettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents**
 - ↳ Le nettoyage des locaux et des sanitaires communs dans le respect des modes opératoires
 - ↳ L'application des protocoles de bio-nettoyage des chambres et des surfaces
- **Module 2 : Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de la qualité de l'établissement**
 - ↳ La contribution au service du linge des résidents et de l'établissement
 - ↳ La contribution au service des repas des résidents
- **Module 3 : Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé**
 - ↳ L'accompagnement du résident dans ses déplacements
 - ↳ L'accompagnement du résident à prendre son repas et à boire
- **Session d'évaluation finale du titre professionnel ASMS** (niveau 3 validé par la DEETS)
- **Bilan final**

MODALITES ?

- **Modalités pédagogiques :** travail de groupe, mise en situation pratique, stage en entreprise (*selon le dispositif*)
- **Lieu : PROFORM' CONSEIL à ST PIERRE**
- **Durée : 517 H** (*durée moyenne en centre*)
- **Nombre de stagiaire par session de formation :**
 - * minimum : 6
 - * maximum : 12
- **Modalités d'évaluation & sanctions :**
 - ↳ positionnement
 - ↳ évaluations en continue
 - ↳ attestation de stage et de compétences
 - ↳ session d'examen du TP ASMS - niveau 3
 - ↳ **Validation totale (titre professionnel) ou partielle** (*obtention de certificat de compétence professionnelle*)